

# *Union-Chrétienne de Saint Chaumont Internat de filles*



Responsable : Soeur Oudot  
contact : 05-49-41-32-59  
Email : sur école directe, ou  
éventuellement [srtm.oudot@gmail.com](mailto:srtm.oudot@gmail.com)

## *L'esprit de l'internat :*

Un corps, une intelligence et une âme pour le Bien, le Beau, le Vrai.

L'internat est un lieu de vie et d'éducation offrant à chacune la possibilité de réussir ses études mais également de recevoir ce dont elle a besoin pour grandir, s'épanouir dans toutes les dimensions de son être.

L'amitié est une dimension importante dans la construction de la personnalité de l'adolescente. C'est pourquoi, à l'internat, l'emploi du temps est organisé de sorte que les jeunesfilles puissent se rencontrer et échanger entre elles. Pour les y encourager, nous limitons l'accès aux relations virtuelles.

L'internat est un lieu permettant à des jeunes filles d'âges différents de découvrir la vie en commun. Cette expérience leur sera un atout précieux et un réel soutien pour favoriser la compréhension mutuelle et lutter contre l'individualisme. De manière concrète, les internes seront mises en équipes avec comme capitaines, les plus grandes de l'internat. Nous pensons que l'exemple des plus grandes est source d'enrichissement pour les plus jeunes. Par ailleurs, l'attention aux plus jeunes sera pour les aînées un moyen privilégié afin de gagner en maturité et en responsabilité.

L'internat est enfin pour les jeunes filles, un lieu de ressourcement profond. Elles peuvent, selon leurs désirs, demander à participer à la Messe (chaque matin à 7h00 et le mardi à 17h00), aux offices, à rencontrer une sœur ou l'aumônier.

## *Le quotidien de l'internat :*

Chaque semaine, des activités sont proposées aux internes pour créer un esprit de famille et leur faire goûter la joie de la vie en groupe. Des récréations d'équipes, des balades, des temps spirituels, des temps de jeux sont organisés tout au long de la semaine.

- Emploi du temps d'une collégienne :

07h30 :lever

8h00 :petit déjeuner. Au menu : beurre, confiture, boisson (lait froid ou chaud, chocolat, thé)

8h 40 : début des cours

Journée de classe voir les horaires du collège

16h45 :fin des cours et goûter des internes

17h05 à 18h40 :étude

18h50 : dîner à Notre-Dame de La Treille

19h30 à 20h00 :Récréation

20h à 20h40 : étude pour les 5<sup>ème</sup>-4<sup>ème</sup>-3<sup>ème</sup> ; prière du soir et repos pour les 6<sup>ème</sup>

20h45 : prière du soir  
21h30 : extinction des lumières

- Les activités facultatives après la classe :

Mardi : messe à 17h00  
Jeudi : Chorale à 17h00

- Les activités après le dîner :

**Lundi** : récréation en équipe

**Mardi** : récréation entre collégiennes / entre lycéennes

**Mercredi** : récréation entre collégiennes / entre lycéennes

**Jeudi** : récréation avec les téléphones

- *Collégiennes* : récréation portable 19h30-20h00 (ce soir-là , les internes disposent de leur portable ou peuvent être appelées sur le fixe du collège).
- *Lycéennes* : de 19h30 à 20h45 les lycéennes sont libres d'organiser leur soirée comme elles le souhaitent. Elles auront leur portable pendant tout ce temps.

- Les activités du mercredi

De 13h à 15h, les collégiennes et les Secondes choisissent une activité pour le trimestre :

Couture

Bricolage

Jardinage

Théâtre

UNSS (sport)

Possibilité pour les jeunes filles de s'inscrire à une activité à l'extérieur sur les horaires suivants :  
13h-15h ou 15h-17h

- Sortie du mercredi (si les parents l'autorisent) :

De 15h à 16h45, les collégiennes et les élèves de 2nde partent toutes en promenade. Cependant, les lycéennes ont la possibilité de sortir avec l'autorisation écrite des parents. Les collégiennes ne pourront sortir qu'à condition d'être accompagnées d'un adulte, dont le nom sera mentionné, avec autorisation envoyée par mail à Madame Oudot, le lundi précédent, dernier délai.

Après leur DS, les 1ère et Terminales peuvent sortir jusqu'au dîner à 18h45 si elles ont une autorisation écrite des parents. Un retard, une absence injustifiée seront sanctionnés comme précisé ci-dessous.

**Notez bien** : Nous gardons à notre jugement l'autorisation de sortie. Si une activité exceptionnelle est organisée, les Secondes devront y participer pour donner une dynamique de bon esprit aux plus jeunes. Si les élèves ne sont pas de retour à l'heure dite, la sortie suivante sera abrogée de 30 min. Le deuxième retard sera sanctionné par une interdiction de sortie pour le mercredi suivant.

**Les autres jours**, les sorties sont exceptionnelles et toujours à la demande des parents et avec l'accord de la responsable de l'internat.

- Emploi du temps d'une lycéenne :

07h00 : lever

07h30 : petit déjeuner. Au menu : beurre, confiture, boisson (lait froid, chocolat, thé)

7h 50 : début des cours

Journée de classe voir les horaires du lycée

16h45 : fin des cours et goûter des internes

de 17h05 à 18h40 : étude

18h50 : dîner à Notre-Dame de La Treille

De 19h30 à 20h00 : Récréation

de 20h à 20h40 : étude

20h45 : prière du soir

22h00 : extinction des lumières

### **Le trousseau MARQUE AU NOM DE L'ELEVE :**

- 2 paires de draps, des couvertures ou couette, alèse plastique, et oreiller
- Peignoir
- pyjama
- pantoufles
- nécessaire de toilette
- portemanteaux
- lingerie suffisante

### **Rentrée à l'internat le dimanche soir (pour les filles uniquement)**

Il est possible de rentrer le dimanche soir entre 20h et 21h : le signaler en début d'année. Prévenir le dimanche après-midi en cas de changement. Après 21h, l'établissement est fermé.

Une contribution financière est demandée pour le service et les frais supplémentaires.

### ***UTILISATION DU TELEPHONE PORTABLE***

Son utilisation est interdite à l'intérieur des bâtiments (voir règlement intérieur de l'établissement).

#### *Pour les lycéennes*

Il doit être remis chaque soir avant le dîner et sera redonné le lendemain après le petit déjeuner.

#### *Pour les collégiennes*

IL est déposé dès l'arrivée le dimanche ou le lundi à la porterie. Les collégiennes pourront en disposer le jeudi soir de 19h30 à 20h00. Le vendredi, à la sortie de 16h00, elles viendront les récupérer à la porterie.

En cas de non respect des consignes, les appareils seront confisqués jusqu'à la fin de la semaine.

### ***LES ÉTUDES SURVEILLÉES.***

Afin de permettre à toutes des bonnes conditions de travail, il est nécessaire

- d'être à l'heure
- de ne pas quitter la salle, ce qui implique de prévoir tout ce qu'il faut pour le temps de l'étude
- de respecter le silence
- Avoir un livre de bibliothèque à sa disposition pour lire quand le travail scolaire est terminé.

**Les ouvrages non-pédagogiques doivent être présentés au préalable à la sœur surveillante pour autorisation.**

## ***LES REPAS***

Toutes les élèves internes doivent se rendre avec ponctualité au réfectoire pour le petit déjeuner et les repas. Le soir, les cheftaines d'équipes ont la responsabilité de leurs équipes de la fin de l'étude à l'arrivée au réfectoire.

## ***RECOMMANDATIONS POUR LE DORTOIR***

Le dortoir est fermé à clé dans la journée.

- Chaque soir, il faut préparer le sac pour le lendemain en prévoyant tout ce qui est nécessaire (livres, cahiers, sacs de sport, vêtements... etc.). Retourner au dortoir dans la journée n'est pas possible.
- Éviter de faire du bruit. Garder le silence et une grande discrétion. Ne pas aller dans un autre box ni converser avec les autres internes sans autorisation. En revanche, il est possible de s'entretenir avec la responsable du dortoir mais de façon discrète.
- Faire le lit chaque matin et veiller à la propreté du lavabo. Laisser la chambre en ordre : pas d'encombrement des tablettes et du lavabo, penser aux personnes qui font le ménage.
- Les images et les affiches de mauvais goût ne sont pas acceptées. Ne pas mettre de papier scotch sur les murs et les cloisons.
- Utiliser un peignoir pour aller à la douche.
- Le sac de sport ne doit pas rester dans les classes : le descendre le matin et le remonter le soir.
- La saisie de drogue ou d'alcool aura pour conséquence le renvoi définitif de l'internat avec rapport aux autorités, en cas de délit.
- De même, il est formellement interdit d'avoir des cigarettes et de fumer dans l'établissement Sous peine d'exclusion définitive de l'internat.

## ***AUTRES RECOMMANDATIONS***

**Les internes doivent garder leur argent sur elles. Elles doivent veiller à ne pas laisser traîner les vêtements ou autres objets de valeur, l'établissement décline toute responsabilité en cas de vol.**

Les valises ou sacs de voyage doivent être fermés à clé quand ils sont entreposés dans les couloirs ou la salle prévue à cet effet.

L'établissement ne fournissant pas de médicaments, les internes devront avoir les dolipranes et autres médicaments nécessaires en cas de maux de tête...

**En conclusion**, la cohérence entre le projet d'éducation des parents et celui que propose l'établissement est fondamentale pour le bien véritable des jeunes filles.

Ce n'est que dans la mesure où nous aurons le même langage et la même orientation éducative que les jeunes pourront réellement grandir dans toutes les dimensions de leur personne. Pour favoriser cette confiance mutuelle, les responsables de l'internat (Madame Oudot, Madame Thy ou Madame Goldschmidt), se tiennent à votre disposition par mail ou par téléphone pour échanger avec vous.